

" PHONE WEB "
Société Anonyme au capital de 337.500 €
Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS
403.916.133. RCS PARIS
(2000 B 04555)

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 AOÛT 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale,

PRENANT ACTE de l'Ordonnance du 10 Juin 2021 en prorogation de délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle rendue par le Juge L. LEVESQUE fixant le délai ultime de tenue de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2020 au 30 Septembre 2021,

LECTURE FAITE du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice social ouvert le 1er Janvier 2020 et clos le 31 Décembre 2020 puis du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques,

LECTURE FAITE du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,

APPROUVE le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

APPROUVE en conséquence les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce au titre de l'exercice 2020, déclare approuver les termes dudit rapport.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et compte tenu des circonstances exceptionnelles résultant de la crise sanitaire due au COVID-19 et de ses conséquences en termes économiques,

DECIDE d'affecter le résultat **beneficiaire** de l'exercice 2020, s'élevant à la somme de 78.297 €, en totalité au poste "Report à Nouveau", ce dernier présentant un solde créditeur après affectation de 713.566 €.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions légales, qu'il a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants, savoir :

- ✓ Exercice 2017 : Aucun Dividende.
- ✓ Exercice 2018 : Dividende de **0,05 €** par action.
- ✓ Exercice 2019 : Aucun Dividende.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie et approuve en tant que de besoin la **rémunération brute annuelle** que **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA** a perçue pour ses fonctions de Président et Directeur Général au titre de l'exercice **2020**, laquelle s'est élevée à la somme de **119.300 €** dans toutes ses dispositions, augmentée de **18.535 €** d'avantages en nature,

et prend acte que la rémunération qui est allouée à **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA** pour ses fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général demeure fixée, depuis le **1^{er} Janvier 2010**, à la somme brute mensuelle de **8.275 € hors prime éventuelle**, augmentée des avantages en nature qui lui sont remboursés dans l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice social en cours.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copie du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.